

LA
semaine
Religieuse
DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Ordinations. — V Elections générales. — VI 25me Anniversaire de l'Université Laval à Montréal et clôture des cours de l'année académique : Allocution et rapport de Mgr le Vice-Recteur ; Discours de M. le Docteur Rottot, M. D., doyen de la faculté de médecine ; Discours de M. Eugène Lafontaine. — VII Société de Saint-Vincent-de-Paul. — VIII Edition romaine du chant grégorien. — IX Aux prières. — X Ordo des fidèles.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 17 juillet

Solennité anticipée de S. Jacques ; neuvaine de Ste-Anne (le 17 ou le 22).

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 24 juillet

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Vincent-de-Paul (Montréal et l'île Jésus), de Sainte-Marguerite (Lac Masson) et, *par anticipation*, de Saint-Jacques (3 églises) et de Sainte-Béatrice.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de Saint-Déclan ; solennité de ceux de Saint-Camille (Farrelton), de Saint-Bonaventure (Britannia), de Saint-Émile (Suffolk), et, *par anticipation*, de Saint-Jacques (Embrun).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Sainte-Madeleine, de Saint-Liboire et, *par anticipation*, de Saint-Jacques (Clarendeville).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité des titulaires de Sainte-Madeleine (Cap) et, *par anticipation*, de Saint-Jacques (des Piles).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Saint-Camille (Cookshire) et de Saint-Praxède (Compton).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire de Sainte-Christine ; solennité de celui de Saint-Frédéric (Drummondville).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Sainte-Madeleine (Rigaud) et, *par anticipation*, de Sainte-Marthe.

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 23 juin 1904.

C'est la veille d'un grand jour de fête, non seulement au Canada, mais dans toute l'Eglise ; car demain est la naissance de saint Jean-Baptiste dont l'Écriture dit : *et in natiuitate ejus multi gaudebunt*. Malheureusement la foi diminue et ses expressions publiques se font plus rares. Il faut aller maintenant dans les campagnes, dans ce que l'on appelle dédaigneusement les pays perdus, pour voir les feux de la Saint-Jean briller sur les hauteurs et mêler leurs clarté à celle des étoiles, que Dieu a allumées dans le beau ciel bleu pour sa gloire et pour servir au bonheur de ses élus. Mais cette fête sera cette année plus sensible dans le diocèse de Montréal. Aujourd'hui la Sacrée Congrégation de la Propagande a officiellement fait savoir que Mgr Archambeault, protonotaire apostolique, vice-gérant de l'archevêché de Montréal, était nommé par Pie X premier évêque du nouveau diocèse de Joliette, récemment fondé par Sa Sainteté.

— Mgr Archambeault n'est pas seulement connu au Canada, mais à Rome et en France. Ancien élève du Séminaire français de Santa Chiara, il y a laissé le souvenir d'un saint prêtre, d'un travailleur et d'un élève—dont la gâté, grave cependant, savait triompher des plus moroses. Il n'y avait pas moyen de résister à son entraînement. Cette gâté cependant n'était point au détriment de la charité et ses saillies n'ont jamais blessé personne. D'un tempérament infatigable au travail, d'une ténacité qui triomphait de toutes les oppositions, Mgr Archambeault a été un des meilleurs élèves de Santa Chiara. Ayant quitté le Séminaire, il n'a point pour cela abandonné les études. Il a toujours conservé l'amour du travail, y employant tous les moments que lui laissaient libres ses multiples occupations. On l'a bien vu à Rome quand, il y a trois ans, il y vint traiter les affaires du diocèse de Montréal, Et les consultants des Congrégations qu'il fréquentait par

devoir d'état, sont restés sous le charme de cette gracieuse figure qui cachait sous des dehors aimables, une volonté de fer, et une science que l'on s'étonnait de trouver aussi variée, aussi abondante et aussi sûre. Il est maintenant évêque de Joliette. *Ad multos annos*, lui disons-nous du fond du cœur, acclamation liturgique qui se traduit par cette autre populaire en Italie : *Evviva*.

— Il y a eu ces jours-ci en Italie une grande discussion dans les journaux catholiques. *L'Osservatore romano*, par la plume d'un de ses rédacteurs, faisait allusion aux divers moyens par lesquels on pouvait conserver au Souverain-Pontife son indépendance et sa liberté. Le pouvoir temporel est un des *moyens* de conserver cette indépendance, nécessaire, indispensable au chef de l'Eglise ; il n'est point une *fin*. Or, la Providence peut avoir à sa disposition d'autres moyens d'arriver au même but. C'était une discussion théorique, théologique, à laquelle il n'y avait rien à reprendre. Mais immédiatement le parti dit libéral en a voulu tirer la conclusion que le Souverain-Pontife se préparait à abandonner la revendication de son domaine temporel ; la question romaine n'existerait plus ; les catholiques pourraient aller voter ; et, ce qui pour un certain nombre est plus important, être élus, participer à la vie politique italienne, en d'autres termes ramasser au moins quelques miettes de la fameuse assiette au beurre.

Il a fallu que le journal romain revint sur la question pour mettre les choses au point, déclarer que tous ces commentaires étaient non avenue, que si plus tard la Providence indiquait au Souverain-Pontife d'autres moyens de conserver son indépendance, le pape fera ce qu'il croira devoir faire pour le bien de l'Eglise. Mais à l'heure présente, il n'y a pas d'autres moyens providentiels que le pouvoir temporel, et le pape est obligé de continuer à le revendiquer pour défendre son indépendance. Par conséquent, aucun abandon du *non expedit*, point de conciliation, point de changement dans la conduite de Pie IX et de Léon XIII.

— Les travaux de la Commission pour la codification du droit canonique commenceront en novembre prochain. Les chaleurs chassent de Rome les consultants, c'est le moment des vacances sinon officielles, au moins très réelles pour tous ceux que le devoir n'attache point à leur charge. La matière est déjà distribuée. Mais au lieu de suivre l'ordre naturel d'un code, le pape a voulu que les consultants commençassent par traiter la section de *Sacramentis*. Les sacrements sont la base de la vie spirituelle de l'Eglise et des fidèles, et Pie X a voulu que les premiers efforts se portassent sur ce point.

— Une des figures les plus caractéristiques de la vie ecclésiastique romaine vient de disparaître. Mgr Giambattista Storti a rendu son âme à Dieu, après une longue vie passée dans l'obscurité d'un travail incessant des Congrégations romaines. Les honneurs sont venus plusieurs fois le chercher ; il les a toujours refusés. C'est seulement aux dernières années de Léon XIII qu'on a pu lui faire accepter un titre de camérier. Il y tenait toutefois si peu qu'à la mort de ce pape il n'a pas demandé le renouvellement de son titre, et est mort simple prêtre devant l'Eglise, mais chargé de mérites devant Dieu. Il était consultant du Saint-Office, *sigillator* de la Pénitencerie et défenseur au tribunal du Cardinal Vicaire de la profession religieuse et du mariage. On ne peut pas dire que ses traits fussent réguliers, loin de là ; mais sous des dehors rustiques, il cachait une âme excessivement sensible, un esprit toujours éveillé, sachant trouver immédiatement le joint de la question, et ayant à son service une vivacité d'expressions qui rendaient ses réparties aussi vives que populaires. Il était un des consultants les plus estimés du Saint-Office, où n'entrent en général que des réguliers. Il est juste de se souvenir aujourd'hui, devant Dieu, de celui qui a passé toute sa vie en cherchant à se faire oublier des hommes.

DON ALESSANDRO.

ORDINATIONS

DIMANCHE, le 3 juillet, dans la cathédrale de Montréal, par Sa Grandeur Mgr Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke, ont été ordonnés :

Tonsurés

Pour l'Ordre des Frères-Mineurs : FF. R. Caron, J. Dietrich, R. Cramoisan, A. Mullin, R. Russelot, Y. Cazo, J. Moore, A. Bihel, A. Cloarec, R. Sire ;

Pour l'Institut des Clercs de Saint-Viateur : Fr. J. Cadena ;

Minorés

Pour l'Ordre des Frères-Mineurs : FF. L. Archambault, T. Desrosiers ;

Diacres

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : M. A. Ducharme ;

Pour le diocèse de Fargo : M. J.-E. Ouellet ;

Prêtres

Pour le diocèse de Montréal : MM. J. Chevalier, L.-J. Desjardins, J.-M. Gauthier, P.-J. Lafortune, E.-J. Moreau, L.-F.-X. Pinault ;

Pour le diocèse de Saint-Boniface : MM. J.-J. Pirost, A.-T. Po-laaska ;

Pour le diocèse de Dallas : M. J.-E. O'Connor ;

Pour l'Ordre des Frères-Mineurs : FF. P. Morin, H. Demers, C. Minette ;

Pour l'Ordre des Trappistes : Fr. Athanase.

ELECTIONS GÉNÉRALES

LES élections générales de l'Institut, ont eu lieu à la Providence, Maison-Mère, sous la présidence de Mgr l'archevêque de Montréal.

Ces élections ont donné le résultat suivant :

Supérieure générale, Mère Marie-Antoinette ; première assistante générale, Mère Aristide ; deuxième assistante générale, Mère Marie-Eugénie ; troisième assistante générale, Mère Emérentienne ; quatrième assistante générale, Mère Marie-Wilfrid (Ranney) ; secrétaire générale, Mère Marie-Cuthbert ; dépositaire générale, Mère Anaclet.

23^{me} ANNIVERSAIRE
DE L'UNIVERSITE LAVAL A MONTREAL
ET CLOTURE DES COURS
DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

NOTRE université catholique et française a célébré brillamment le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, qui coïncidait avec la clôture solennelle des cours de la dernière année académique et la collation publique des diplômes.

Nous avons promis la semaine passée de publier les rapports présentés et les discours prononcés à cette occasion. Nous tenons aujourd'hui notre promesse. Et vu la longueur de ces documents, en nous dispensera de nous étendre sur les considérations que pourrait suggérer une date aussi importante dans la vie d'une jeune institution.

Les personnes distinguées appelées, par la nature même de leurs fonctions, à porter la parole en cette circonstance, ont d'ailleurs accompli avec beaucoup de conscience et de talent la tâche qui nous incombait. Nos abonnés n'auront que du plaisir à les entendre.

Malheureusement, toutes n'ont pu nous fournir un manuscrit. Plusieurs des orateurs de cette fête universaire n'avaient rien écrit et depuis, ils ont été empêchés par des occupations pressantes de confier au papier leurs improvisations.

Il faut l'espérer, l'annuaire de l'Université sera complété sous ce rapport.

Allocution et rapport de Mgr le Vice-Recteur

Monseigneur l'archevêque,

Messeigneurs,

Mesdames et Messieurs,

Le 6 janvier 1878, avait lieu, dans la chapelle du grand séminaire, l'inauguration religieuse de l'université Laval à Montréal, sous les auspices de Son Excellence le Délégué Apostolique et de Sa Grandeur Mg Fabre, de douce et vénérée mémoire. Plusieurs évêques et un clergé nombreux y représentaient l'Église canadienne. Cette Église, "ni jeune, ni vieille," suivant l'heureuse expression de Mgr Conroy; apparaissait aux yeux de l'illustre prélat : "Debout dans la beauté de sa force, et comme à "mi-chemin entre les vénérables Églises du vieux monde "et les Églises du nouveau; plus ancienne que celles-ci "par les deux cents ans de sa glorieuse histoire et par son "organisation plus mûre, plus jeune que celles-là de "plusieurs siècles fertiles en événements."

La succursale ouvrit brillamment, le 1er octobre suivant, les cours de la faculté de droit. Le matin, professeurs et élèves avaient été s'agenouiller au pied de l'auguste patronne de notre université, dans son antique sanctuaire de Bonsecours. Mgr l'évêque de Montréal y célébra la messe votive du Saint-Esprit, assurant ainsi à l'œuvre naissante les bénédictions du Dieu des sciences, et la plaçant dans la vivifiante lumière du monde surnaturel de la grâce.

Le soir du même jour, séance solennelle au Cabinet de Lecture Paroissial. Les dignitaires et les professeurs des facultés de théologie, de droit et de médecine, revêtus du costume universitaire, firent leur entrée au milieu d'applaudissements sympathiques.

M. l'abbé Hamel, recteur de l'Université, M. l'abbé Méthot, vice-recteur, M. Côme Séraphin Cherrier, doyen de la faculté

de droit, M. l'abbé Colin, doyen de la faculté de théologie, S. G. Mgr Fabre, vice-chancelier apostolique, adressèrent la parole à un auditoire d'élite.

* * *

Cette inauguration, mesdames et messieurs, n'était pas un fait ordinaire, mais un acte important qui devait avoir son retentissement et marquer dans les souvenirs de la religion et de la patrie.

Ce fut d'abord, de la part du premier pasteur et des fidèles du diocèse de Montréal, un bel exemple de soumission au chef suprême de l'Église, après vingt-cinq ans de tentatives et d'instances pour l'érection d'une université distincte et indépendante. " Je comprends — disait Mgr Fabre, au soir du 1er octobre 1878 — que si l'on veut commander avec avantage, il faut d'abord que l'on sache obéir. Rome a parlé, la cause est réglée : j'obéis. "

Ce fut aussi la réalisation d'un vœu cher à tous les amis de la haute éducation chrétienne. Il était temps que l'on protégât, par la création d'un nouveau foyer de lumière intellectuelle, la jeunesse catholique du district de Montréal contre les dangers auxquels l'exposaient, dans l'ordre scientifique, le contact avec des courants d'idées hostiles à la foi ; dans l'ordre social, une civilisation qui tend de plus en plus à tout matérialiser : individu, famille et société.

Ce fut enfin, comme l'a si bien dit le regretté M. Colin, premier doyen de notre faculté de théologie et l'un des plus insignes bienfaiteurs de notre œuvre, " un grand mouvement catholique commencé dans le monde supérieur de la pensée ; une forte impulsion donnée, sous la direction du Saint-Siège, à toutes les études sérieuses, à toutes les investigations de l'esprit, à toutes les connaissances intellectuelles : théologie, lois, sciences, lettres et arts... Une affirmation puissante de la vie catholique d'un peuple entré dans sa maturité, affirmation qui honore ce peuple, et révèle la fermeté de ses convictions, la vigueur de sa foi, la plénitude de son dévouement au Vicaire de Jésus-Christ. "

fire
ter
et l
" co
" di
" au
" P
" de
" se
" te
" bo
" eu
" ce
"
" jar
" au
" ob
" cor
" noi
" tré
" ins
" qui
" cal
Ce
pas s
d'un
dispe

No
devai
De
trés s:

* * *

Les fondateurs de l'université Laval à Montréal ne se firent pas illusion sur les difficultés qu'ils auraient à surmonter, ni sur les sacrifices que devaient exiger le développement et le succès définitif d'une pareille création. " L'œuvre que nous commençons — déclarait le vénérable doyen de la faculté de droit — est une œuvre laborieuse, nous le sentons, peut-être au-dessus de nos forces. Mais nous avons confiance en la Providence et en ceux qui, au nom de Dieu et sous le regard de Dieu, sont chargés de l'honneur de cette institution. Monseigneur — ajoutait-il en s'adressant à Mgr Fabre — permettez-moi de le déclarer ici hautement, votre prudence, votre bon vouloir et votre zèle ont fait disparaître bien des difficultés, et ont contribué puissamment à l'accomplissement de cette œuvre qui sera l'une des gloires de votre épiscopat.

" Nous sommes sûrs que votre protection ne nous fera jamais défaut, et qu'elle servira toujours à surmonter les autres obstacles que l'avenir nous réserve. Au reste, ces obstacles, fussent-ils nombreux, ne devraient pas arrêter nos courages. Au contraire, en les voyant se dresser devant nous, je me dirais : tant mieux ! L'Université Laval à Montréal porte le signe des œuvres que Dieu aime. Quand une institution a la sanction d'en haut, peu importent les nuages qui se meuvent autour d'elle. Tôt ou tard, il se fera un grand calme. "

Ces paroles remarquables, mesdames et messieurs, ne sont pas seulement celles d'un croyant, elles sont aussi les paroles d'un homme qui avait, sur son pays et sur les institutions indispensables à son progrès, des vues larges, profondes et sûres.

* * *

Notre université, née d'une pensée de foi et d'obéissance, devait vivre et prospérer.—Elle vit. Elle est prospère.

Des obstacles de toutes sortes se sont, en effet, rencontrés sur sa route. Elle les a surmontés.

Il y eut, au cours de sa marche ascensionnelle, des heures d'angoisse, des jours de divisions et de troubles. Peu à peu le calme s'est fait. Par le décret *Jam dudum*, Notre Très Saint-Père le pape Léon XIII, de glorieuse mémoire, fit de notre succursale un autre siège égal, *altera sedes*, de l'Université Laval, et lui accorda une indépendance presque complète au triple point de vue de la nomination de son vice-recteur et de ses professeurs, de son organisation interne, et du programme de son enseignement.

Une fois en possession de la liberté que réclamaient sa dignité et son développement, notre université réussit à grouper successivement toutes les forces intellectuelles et morales dont il lui fallait disposer pour grandir et produire la plénitude de ses fruits. Aujourd'hui, notre barque vogue d'une allure assurée et tranquille.

Je laisse aux doyens des diverses facultés de vous raconter ces choses du passé, de retracer le chemin parcouru depuis vingt-cinq ans, de rappeler les noms des ouvriers de la première heure. La plupart d'entre eux sont disparus avant d'avoir vu se lever, riche et abondante, la moisson dont ils avaient confié la semence à la terre au prix de tant de labeurs et de sacrifices. Leur souvenir est resté au milieu de nous. Leur mémoire vivra au sein de cette université qu'ils ont rêvée forte, parcequ'ils étaient convaincus que par elle le peuple canadien-français se préparerait efficacement à soutenir les luttes que l'avenir lui réserve, et à jouer plus tard, parmi les autres nations, un rôle important lorsque, Dieu le voulant, il sera le maître de sa vie politique et de ses destinées nationales.

* * *

Il me reste maintenant, mesdames et messieurs, à jeter un rapide coup d'œil sur les principaux événements de la dernière année académique.

La mort a de ces rigueurs, souvent inattendues, qui viennent régulièrement voiler de deuil nos séances solennelles de clôture. Chaque année, elle frappe quelques-uns des ouvriers

de notre chère institution. Après la perte d'hommes aussi distingués que messieurs les abbés Colin et Primeau, messieurs les docteurs Brunelle et Roberge, nous avons eu à déplorer, dans les douze derniers mois, la mort de deux de nos gouverneurs, celle du principal de l'école polytechnique et de deux professeurs de la faculté de médecine.

L'honorable M. Laviolette, nommé membre à vie du bureau des gouverneurs, par le statut de la Corporation des administrateurs, fut porté à la présidence de ce bureau à l'une de ses premières réunions. Il ne cessa dès lors d'en exercer les devoirs et les fonctions avec beaucoup de sollicitude, de zèle et d'assiduité. L'Université Laval à Montréal lui est spécialement reconnaissante de la part active qu'il a prise aux actes et aux démarches qui ont contribué à définir sa situation financière, à assurer la construction de son édifice et à pourvoir aux exigences de son développement.

Nous exprimons un égal regret de la mort de l'honorable sénateur O'Brien, et nous offrons à sa mémoire l'hommage de notre reconnaissance. Elu au nombre des premiers gouverneurs, et durant quelques années l'un de leurs vice-présidents, il représentait parmi eux, avec Sir William Hingston — l'une des plus belles figures de la profession médicale — les Irlandais catholiques de la province ecclésiastique de Montréal, auxquels l'université a été heureuse d'accorder une part d'influence dans son administration et dans son enseignement.

Sir Thomas Shaughnessy et l'honorable juge Baby ont succédé aux honorables messieurs O'Brien et Laviolette, comme membres du bureau des gouverneurs, et l'honorable sénateur Forget en est devenu le président.

La magistrature et la finance ne peuvent y être plus dignement représentées. Aussi, la nomination de ces hommes, remarquables par la carrière qu'ils ont déjà fournie et par les services qu'ils ont rendus au pays, est-elle moins un hommage décerné à leurs mérites et à leurs talents, qu'un honneur pour notre université, légitimement fière de s'être assurée par là l'appoint de leurs lumières et de leurs hautes aptitudes financières.

* * *

M. Urgèle Archambault, directeur général des écoles catholiques de Montréal, fut un éducateur éminent. Pendant près de cinquante ans, il a été le gardien fidèle de ces écoles.

Il eut l'honneur de fonder, de concert avec l'honorable M. Gédéon Ouimet, l'école polytechnique affiliée à la faculté des arts de notre université.

Tous les journaux de Montréal ont fait un éloge bien mérité de ce citoyen intègre, de ce croyant ferme et serein. Je n'ajouterais qu'un mot. Ce sera pour redire, à mon tour, le vif regret que nous cause sa disparition ; pour rappeler son zèle infatigable, sa ponctualité dans l'accomplissement de ses devoirs, l'affection profonde qu'il avait vouée à notre œuvre ; ce sera pour le saluer une dernière fois dans la tombe où il repose.

* * *

Le 12 mars dernier, le Dr Brennan tombait victime de l'admirable dévouement qu'il a toujours apporté dans l'exercice de sa profession. Il venait d'atteindre sa 43e année. Il nous était donc permis d'espérer encore de lui une longue et fructueuse collaboration. Travailleur inlassable, doué d'une intelligence supérieure, d'un jugement sûr, d'une énergie indomptable, le Dr Michel Thomas Brennan avait pris place au premier rang parmi les chirurgiens du continent américain. Pendant cinq ans, il s'acquitta avec un talent remarquable des fonctions de médecin interne à l'Hôpital Notre-Dame, auquel il resta attaché en qualité de chirurgien. Il y créa la section de gynécologie. Agrégé à notre université en 1887, il donna successivement, et toujours avec éclat, les cours de chimie et d'électricité médicale, de pathologie générale, d'histologie, d'anatomie pathologique, de bactériologie, et finalement de clinique gynécologique.

On l'a dit avec raison : " il y avait de tout dans le Dr Brennan, du médecin, du chirurgien, du mathématicien, du physicien, du chimiste, et même du musicien. " Ses connaissances

étaient universelles ; et il possédait à un haut degré le don de les communiquer aux autres : d'abord à ses élèves, puis aux lecteurs de *L'Union Médicale du Canada*, dont il fut l'un des collaborateurs les plus actifs, et à ceux de *La Revue Médicale du Canada*, qu'il fonda lui-même.

Sous des dehors un peu brusques, le Dr Brennan cachait un cœur sensible et aimant. Aussi fût-il l'idole de ses élèves, l'ami discret des pauvres auxquels il prodigua non seulement ses lumières et ses soins, mais encore de larges aumônes.

La mort du Dr Brennan a été l'écho de sa vie profondément chrétienne. Il l'a vue venir sans crainte et sans trouble ; il s'y est préparé avec des sentiments de foi vive et de grande piété ; il l'a acceptée avec une résignation parfaite à la volonté de Dieu. Son souvenir restera cher à notre université ; il en a été, jusqu'à la fin, l'honneur par sa science et par son sens éminemment catholique.

C'est bien, il me semble, sur la tombe du Dr Chartrand, frappé soudainement et dans la pleine vigueur de l'âge mûr, qu'il conviendrait de placer une colonne tronquée et une corne d'abondance renversée.

Dieu lui avait prodigué les dons de l'esprit et ceux du cœur. Son cours d'études au collège de Joliette fut brillant ; brillants furent aussi ses succès comme élève de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie qui, en 1885, le nomma, après un concours, professeur de chimie.

Le Dr Chartrand travailla avec sincérité au rapprochement de deux facultés sœurs qui étaient faites pour se comprendre, et il contribua, pour une large part, à leur fusion.

Il occupait depuis plusieurs années la chaire d'anatomie pratique. Quoique subite, la mort pour lui n'a pas été imprévue. Dès ses premières atteintes, il fit venir le prêtre. Après avoir reçu pieusement les derniers sacrements, le Dr Chartrand quitta sans regret une vie dont il avait connu peut-être plus les amertumes et les déboires que les joies de l'amitié et les succès.

*
* * *

Le simple éloignement de ceux que nous aimons offre quelques traits de ressemblance avec la mort. Il me semble donc naturel d'accoler aux notices nécrologiques de l'année la mention d'un événement inopiné, qui est venu ajouter à nos tristesses.

En mai dernier, M. l'abbé Bourassa, secrétaire-général de l'université, nous quittait pour prendre possession de l'une des cures les plus importantes de la métropole. Je félicite sincèrement les paroissiens de Saint-Louis de France de la marque de haute estime et de particulière affection, que vient de leur donner Mgr l'archevêque de Montréal en mettant à leur tête un prêtre aussi distingué. Mais je ne puis m'empêcher d'exprimer en même temps le vif regret que nous cause le départ de M. l'abbé Bourassa. Ce cher ami a consacré à l'œuvre universitaire dix années de sa vie sacerdotale. Il apporta, dans l'accomplissement de ses devoirs de secrétaire-général, un dévouement poussé jusqu'à l'oubli de lui-même. Son unique ambition fut de travailler au progrès de notre institution, de grouper autour d'elle tous les éléments de succès, d'étendre au loin son action, de lui gagner de nouvelles sympathies.

A M. l'abbé Bourassa était dévolue la tâche à la fois agréable et pénible de raconter les principaux événements de chaque année académique, d'en dire les joies et les deuils, de rendre publics les succès des élèves de nos différentes facultés. Il le fit toujours avec cette pureté de style, cette forme spirituelle et originale qui distinguent ses écrits, et lui ont valu l'honneur d'être admis dans la Société Royale du Canada, et celui non moins enviable de recevoir le titre de docteur-ès-lettres de l'Université Laval.

Une chose nous console : la pensée du bien considérable que M. le curé de Saint-Louis de France est appelé à faire dans le nouveau champ d'apostolat ouvert à son zèle et à ses talents.

Au reste, M. Bourassa ne nous quitte pas complètement. Il reste doyen de la faculté des arts.

Nous pouvons donc compter encore sur sa précieuse collaboration. L'affection profonde qu'il porte à notre université lui fera trouver, au milieu des soucis et des responsabilités du ministère paroissial, le secret de nous réserver une part de son temps et de son activité.

M. l'abbé Curotte, docteur en théologie et en droit canonique, succède à M. Bourassa comme secrétaire général. Je n'ajouterai rien à l'éloge que comporte, pour le nouveau titulaire, sa nomination à ce poste de confiance. Pour nous, nous voyons dans ce choix la meilleure preuve de la sollicitude de Mgr le vice-chancelier apostolique pour les intérêts de son université.

* * *

A côté de nos épreuves, nous avons à constater de nombreuses marques de protection de la divine providence : succès de nos élèves, augmentation graduelle de nos bibliothèques et de nos laboratoires, création de nouveaux cours publics, affiliation de l'école de chirurgie dentaire, construction de l'école polytechnique et fondation d'une conférence de Saint-Vincent de Paul.

Une souscription de quatre mille dollars, dont mille sont dus à la générosité de Mgr l'archevêque de Montréal, nous a permis d'améliorer l'installation de la bibliothèque médicale et d'y ajouter plusieurs centaines d'ouvrages et de revues, où nos élèves vont, tous les jours, compléter la science nécessaire à l'exercice de la noble profession à laquelle ils se destinent. Cette science, étendue et variée, suppose en outre, chez les médecins, s'ils veulent que leur vocation s'élève à la hauteur d'un véritable apostolat, le souci de la vie morale des patients confiés à leurs soins.

Quant à la bibliothèque générale, organisée cette année même, elle compte déjà près de quatre mille volumes, grâce aux dons de madame Lussier, de l'honorable M. Laviolette, de l'honorable juge Pagnuelo, de M. Raphaël Bellemare, du Dr Emmanuel Lachapelle et de M. l'abbé G. Bourassa ; grâce

surtout à la bienveillance de S. G. Mgr Bruchési, qui a bien voulu mettre à notre disposition les œuvres théologiques léguées par le regretté M. l'abbé Verreau. Nous avons l'espérance qu'avant peu d'années ce chiffre s'élèvera à dix ou douze mille. Les amis de la science le désirent. Nous les invitons tous instamment à contribuer à la réalisation de ce vœu.

* * *

M. J.-Bte Lagacé nous a donné, sur la peinture, au cours de l'hiver dernier, une série de conférences que le public montréalais a goûtées et encouragées de sa présence. C'est un premier pas vers la création d'une chaire d'esthétique qui aura pour effet de développer parmi nous la science du beau, d'en indiquer les éléments et les règles, d'en faire paraître les chefs-d'œuvre dans les différents siècles. Rien de plus propre à élever l'âme d'un peuple au-dessus des intérêts vulgaires de la vie matérielle, et à la porter dans les régions supérieures de l'idéal, des émotions pures et sereines que procure la contemplation de la splendeur du vrai.

Une autre science trop peu connue, parce qu'elle est trop peu enseignée, est celle de la nature de l'Eglise, considérée comme société et étudiée dans sa fin, dans son organisation, dans ses pouvoirs et ses rapports avec la société civile. Cette science est surtout nécessaire dans une université catholique, qui a pour but principal de diriger la jeunesse dans la voie de la vérité révélée et de l'initier au respect des droits et des obligations que comporte une telle vérité. C'est donc pour combler une lacune regrettable que Mgr le vice-chancelier, a décidé la fondation d'une chaire de droit public de l'Eglise. Les cours commenceront l'automne prochain et seront suivis, nous en avons la certitude, par un grand nombre de nos élèves et par les hommes de profession.

* * *

L'école polytechnique est entrée dans une ère de progrès

que l'université est heureuse d'avoir favorisée, d'abord en lui transportant le legs de \$25,000, de feu l'honorable sénateur Villeneuve en faveur de l'enseignement du génie civil ; ensuite en obtenant du gouvernement provincial une augmentation à perpétuité de \$3,000 à l'allocation annuelle de \$10,000 déjà généreusement accordée.

Dès le mois de septembre prochain, l'école prendra possession du magnifique édifice situé en face de l'église Saint-Jacques, et dont nous admirons tous le style sévère et les lignes harmonieuses. Ce monument restera l'un des plus beaux de notre architecture nationale.

Le génie civil est une riche et vaste carrière ouverte à la jeunesse canadienne-française, soucieuse d'exercer ses talents et son activité sur un théâtre plus vaste, aussi noble, et malheureusement moins exploré que celui des professions libérales.

Pendant trop longtemps, le gouvernement, les chefs d'usine et les grands industriels ont dû, faute de sujets aptes à ces travaux, chercher en-dehors de nos rangs les hommes capables de diriger tout ce qui a rapport aux chemins de fer, aux mines, aux ponts et chaussées, aux industries en général.

La création de notre école polytechnique est venue mettre fin à un état de choses humiliant pour notre race. " Grâce à cette école, écrivait naguère son distingué directeur, M. Balète, la jeunesse canadienne pénètre aujourd'hui dans un domaine qui lui était autrefois fermé ; graduellement sa compétence, et parfois sa supériorité, est admise dans les milieux où elle n'était pas soupçonnée. La profession d'ingénieur dans cette province de Québec a pris le caractère scientifique qui lui est propre ; enfin, les anciens élèves peuvent aborder les grandes industries pour leur propre compte. "

Nous souhaitons que les succès de l'Ecole Polytechnique aillent toujours croissants, et qu'à l'exemple de M. le sénateur Villeneuve, de généreux bienfaiteurs viennent l'aider ; mais nous voulons aussi que cette œuvre reste éminemment nationale dans son esprit et dans ses aspirations, comme elle l'a été dans son origine et dans la pensée de ses fondateurs.

* * *

Nous avons vu avec joie, il y a quelques années, s'affilier à notre université l'Ecole de médecine vétérinaire. Nous ouvrons aujourd'hui nos portes avec non moins d'empressement à l'Ecole de chirurgie dentaire. Le Dr Eudore Dubeau, son premier président, a le mérite d'avoir organisé une œuvre nécessaire au développement, en notre pays, d'un art auquel les autres nations ont donné un perfectionnement considérable.

* * *

Ce qui fait surtout une université catholique, ce n'est pas précisément la beauté de ses édifices, la richesse de ses bibliothèques, de ses musées et de ses laboratoires ; ce n'est pas seulement la science et le zèle de ses professeurs. C'est aussi le bon esprit et la discipline de ses élèves, la fermeté de leurs convictions religieuses, l'édification d'une vie chrétienne ajoutée à l'amour de l'étude et à la recherche sincère de la vérité. Pour arriver à cette formation morale de la jeunesse, les autorités universitaires ont organisé successivement les conférences dogmatiques et morales données, chaque dimanche, dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, les retraites pascales et les pèlerinages annuels au vénérable sanctuaire de Bonsecours.

A ces œuvres, dont les fruits sont déjà si consolants, est venue s'en ajouter un autre sur laquelle nous fondons les plus chères espérances : une conférence de Saint-Vincent de Paul.

Quinze de nos élèves des facultés de droit et de médecine se sont groupés. Après six mois de réunions hebdomadaires et de visites aux pauvres, ils ont obtenu du Conseil général de Paris, pour la conférence de Laval à Montréal, une reconnaissance officielle et l'affiliation canonique à la Société de Saint-Vincent de Paul.

Nous nous réjouissons d'autant plus de cette fondation, que la Société de Saint-Vincent de Paul a été établie par Ozanam

spécialement pour les jeunes gens, " afin de les préserver des périls de toute sorte qui les environnent au début de leur carrière, de les rendre meilleurs, et de placer leur chasteté sous la protection de la charité. "

La vue des misères du pauvre fera du bien à ces âmes d'élite. Elles rapporteront de ce spectacle fortifiant de graves et salutaires impressions. Par des relations régulières et affectueuses avec les déshérités de ce monde, elles travailleront à leur réconciliation avec les riches et les heureux de la terre. Elles aideront ainsi à la solution pacifique de la question sociale.

* * *

Permettez-moi, mesdames et messieurs, de terminer cette allocution et ce rapport par les paroles que je vous adressais au premier jour de ma charge vice-rectorale, en parlant des origines et des développements de notre université montréalaise.

L'œuvre si bien commencée n'a pas encore atteint le degré de perfectionnement dont elle est susceptible. Elle exige de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices. Parents chrétiens, citoyens éminents, qui entourez de vos sympathies le haut enseignement universitaire donné ici, vous ne vous bornerez pas à dire à ces maîtres savants et croyants qu'ils ont bien mérité de la religion et de la patrie. L'entreprise est vôtre aussi ; elle n'a pu naître qu'avec votre concours, elle ne se soutiendra qu'avec votre appui. Il nous est nécessaire pour rencontrer les exigences d'une instruction qui doit suivre, sans se laisser distancer, le mouvement scientifique de notre temps. Ne regrettez pas les sacrifices qu'un tel concours vous impose. Vous trouverez une ample récompense dans l'éducation solide et chrétienne que reçoivent ici ces fils, objet de vos sollicitudes les plus chères, en attendant qu'ils soient l'honneur de la société.

Messieurs les professeurs, vous continuerez à imprimer à l'enseignement de nos diverses facultés une marche ascendante

et sage. Hommes de tradition et hommes de progrès tout à la fois, vous réagirez contre des innovations imprudentes, tout en prenant votre large part de l'érudition moderne. Vous maintiendrez le progrès en contact avec la doctrine catholique, et vous aurez à cœur de montrer l'accord parfait des grands principes de la foi avec la science.

Discours de M. le Docteur Bottot, M. D.
Doyen de la faculté de médecine

Monseigneur, Mesdames et Messieurs,

L'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, devenue Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, est heureuse de contribuer par sa présence au succès de ce 25ème anniversaire.

Après une existence indépendante, plus ou moins mouvementée durant plusieurs années, l'Ecole a subi la loi de l'évolution ; loi qui, depuis l'origine du monde, transforme tout dans la nature. Elle est devenue partie intégrante de l'Université Laval. Elle existe maintenant par elle et pour elle ; son but, ses intérêts et ses inspirations doivent être les mêmes.

Comme l'Ecole de Médecine a contribué en grande partie à ce nouvel ordre de chose, nous devons à ses fondateurs un juste tribut d'éloges et de reconnaissance pour leurs travaux et leurs sacrifices.

Les Canadiens-Français ne doivent jamais oublier les noms des Docteurs Bibeau, Coderre, D'Orsonnens, Munro, Beaubien, Trudel, Nelson, auxquels on doit ajouter ceux des Docteurs Arnoldi, Badgley et Sutherland.

L'Ecole de Médecine a été fondée pour enseigner la science médicale aux Canadiens-Français dans leur langue maternelle. En acceptant leur héritage, et sous l'égide de l'Université, nous croyons pouvoir regarder l'avenir avec confiance et marcher sûrement dans la voie tracée par nos prédécesseurs.

Cette voie, Monseigneur, c'est la recherche des moyens propres à soulager la douleur et à prolonger la vie, en perfectionnant la science médicale. Voilà le problème que nous avons à résoudre.

Il me semble voir l'Université jeter un regard anxieux sur ses diverses facultés, et sur la nôtre en particulier, pour découvrir si notre science et nos travaux ne pourront pas maintenir, ou augmenter même son prestige. Je serais des plus heureux si notre faculté pouvait sous ce rapport lui offrir un concours efficace. Mais vu la lenteur extrême de la marche de la médecine, vu l'importance et la difficulté du sujet, il serait imprudent, malgré notre bonne volonté, de faire des promesses. Jusqu'à présent la marche de la science n'a été qu'une succession d'espérances et de déceptions. Un jour on découvre un remède d'une vertu extraordinaire ; le lendemain on le remplace par un autre bien supérieur. Les journaux de médecine et autres sont remplis de médicaments et de pilules infaillibles ; et si les malades ne guérissent pas, ça ne dépend pas de la qualité ni de la quantité de remèdes qu'ils prennent. Il en est de même des nombreuses théories qui se sont succédées jusqu'à nos jours ; nous sommes encore à attendre celle qui doit satisfaire nos aspirations.

Le 25ème anniversaire d'une institution semble exiger à bon droit, de ses membres, les louanges qu'elle mérite pour ses travaux et ses progrès. Mes paroles sont peut-être de nature à vous faire croire que mon intention est d'abaisser l'importance de la science qu'elle enseigne et de diminuer l'estime que vous devez avoir pour elle. Loin de moi une telle idée, je désire seulement constater avec quelle difficulté la médecine a marché vers la perfection. Les autres sciences n'avancent pas plus rapidement que la nôtre ; la découverte de chaque vérité nouvelle ne fait que faire disparaître un point obscur, pour laisser apparaître à nos yeux des horizons de plus en plus vastes que notre intelligence devra explorer.

Au lieu donc de nous extasier sur nos progrès, quelque grands et quelque réels qu'ils soient, n'est-il pas plus conve-

nable de voir où nous en sommes, et de chercher ce qu'il nous reste à faire pour que la science puisse se rendre le témoignage d'avoir rempli son but et d'avoir comblé nos espérances.

La science médicale est fondée sur l'homme et pour l'homme. Le connaissons-nous ? avons-nous une juste conception de son être ? connaît-on les éléments qui le forment, les fonctions de ses tissus et de ses organes, sait-on en vertu de quelle loi la vie se maintient, comment les substances qui servent à sa nutrition sont travaillées, décomposées et transformées ? On nous répond non. De plus, la découverte du radium semble bouleverser toutes nos anciennes idées sur la matière. Nous sommes forcés d'avouer que nous sommes encore à " l'a b c " de la science, et que nous devons nous hâter d'expliquer, autant que possible, ces mystères, si nous voulons que la pratique de la médecine soit satisfaisante pour le médecin et avantageuse au malade. Ceci nous prouve que la médecine est véritablement basée sur la science.

Anciennement, on considérait la médecine comme une science mystérieuse, et on l'exerçait mystérieusement. Le peuple d'alors, dans sa naïveté, croyait les médecins possesseurs d'un pouvoir occulte, d'une puissance surnaturelle, et qu'ils pouvaient commander aux éléments et à la maladie. Les patients se confiaient aveuglement à eux ; on les exploitait et on leur faisait subir des traitements souvent absurdes. Chose étrange, c'est encore la même chose aujourd'hui. Il suffit qu'un individu quelconque proclame dans les journaux ou ailleurs qu'il a inventé ou qu'il connaît un remède infallible pour telle et telle maladie, ou bien, qu'il est le septième fils, ou encore qu'il possède un don, pour que le public aille en foule lui confier sa santé et sa vie.

Ce résultat ne peut pas être attribué uniquement à l'amour du mystérieux qui sommeille toujours en nous ; les insuccès, que nous éprouvons assez souvent dans nos luttes contre les maladies, doivent y contribuer pour une bonne part. En effet, le malade, fatigué d'attendre une guérison qui ne vient pas, malgré nos promesses, finit par rejeter, comme vaine, une

science qu'on lui avait trop prisée. Il s'en suit que si l'on veut se débarrasser de ces médecins d'occasion, il nous faut devenir plus habiles. C'est au sein d'une université catholique que le médecin trouve des avantages inappréciables pour l'enseignement et le perfectionnement de la science médicale. Dans les questions délicates de théorie, comme dans les cas difficiles de pratique, c'est toujours la solution que l'Église approuve qui donne au médecin la plus grande satisfaction et au malade la plus sûre consolation.

La faculté de médecine a donc pour but de donner au public des notions justes sur notre science, et à nos élèves les principes qui doivent les guider dans l'exercice de leur profession.

Puisque l'homme est l'objet principal de nos études et de notre sollicitude, puisque la science a été fondée pour lui, nous devons donc nous demander d'abord : Qu'est-ce que l'homme ?

Sans entrer profondément dans l'examen de cette question, on peut dire, je crois, que l'homme est un être organisé, doué d'un principe vital et de propriétés données par l'Être suprême au moment de sa formation, par lesquelles il conserve son existence, en remplissant les actes intellectuels et matériels dépendant de sa nature. Lorsqu'il y a altération ou dérangement de ces fonctions, c'est la maladie ; si les organes cessent de fonctionner, c'est la mort. Le rôle du médecin consiste donc tout simplement à faire disparaître la cause de la maladie, à modifier les fonctions anormales, à diminuer la suractivité des organes, lorsqu'elle est exagérée, ou à les stimuler lorsqu'ils manquent d'action. Nous ne pouvons pas renouveler le principe vital, ni modifier les propriétés des éléments cellulaires ou fondamentaux de notre organisme.

En apparence la science médicale est très simple, et le rôle du médecin très facile à remplir. Cependant examinons un instant ce qu'il faut pour réussir.

Il faut d'abord une connaissance aussi parfaite que possible du corps humain, des fonctions de ses organes, de

leurs rapports, de leur importance, des symptômes de chaque maladie, de ses effets sur la constitution, de la force et du degré de résistance de celle-ci.

Et maintenant, comme l'homme vit au milieu des éléments de la nature et par eux, il faut bien qu'il les connaisse, ainsi que leurs bons et leurs mauvais effets sur lui. Il doit donc faire une étude complète de tous les êtres organisés et inorganisés de la nature et des lois qui les gouvernent, afin de pouvoir déterminer les conditions les plus favorables à son existence, et faire disparaître les désordres intellectuels et autres que la maladie a causés dans son système. En un mot, il lui faut des connaissances presque universelles. Tout cela ne suffit pas pour être un bon médecin, il doit, de plus, posséder un bon jugement, servi par des sens parfaits. Et dire après cela que tout le monde veut être médecin.

Je prendrai maintenant la liberté de donner une leçon de morale à mes confrères, à moi-même et à tout le monde.

Si l'on veut que la science médicale fasse des progrès plus rapides, il faut se débarrasser d'un grand défaut que l'on a : " l'orgueil, " et acquérir une grande vertu qu'on a pas : " l'humilité ". Comme médecin, j'ai toujours cru que l'orgueil résidait surtout chez les autres ; mais en faisant un retour sur moi-même, j'ai été forcément obligé de reconnaître que nous en avons, au moins, notre grande part.

Chacun de nous se croit et veut paraître supérieur à son confrère. De sorte que, si dans une de nos réunions, une idée nouvelle est émise, au lieu d'en favoriser l'étude et les développements, c'est à qui se lèvera le premier pour la combattre et l'écraser. On étouffe ainsi pour longtemps, dans son germe, une idée qui aurait pu avoir d'excellents résultats.

De plus, la lutte pour la vie a modifié considérablement les rapports des médecins entre eux. Un code d'étiquette médicale a été promulgué et accepté, depuis longtemps, par la profession. On espérait pouvoir, par ce moyen, entretenir l'amitié et faire disparaître le charlatanisme parmi ses membres. Au lieu de cela, que voyons-nous ? On se jalouse, on se méprise ; par

des observations malveillantes, on fait perdre au malade la confiance qu'il avait dans son médecin ; ou bien, on se vante tellement soi-même, que le confrère n'est plus rien, de sorte que son patient nous tombe tout naturellement dans les mains.

Le public, témoin de ce manque d'égard, agit de même envers nous. Pourquoi avoir le moindre sentiment de reconnaissance pour celui qui a pris soin de sa famille pendant plusieurs années peut-être, puisqu'on le paie. Aussi à la première occasion, on le met de côté sans la moindre délicatesse. Il arrivera que les médecins à leur tour, craignant le même traitement, considéreront chaque malade comme une proie à exploiter, et le traiteront en conséquence.

Comme professeur nous avons un autre devoir à remplir vis-à-vis notre Alma Mater. Nous nous efforcerons de mettre notre Faculté sur un tel pied, que nos élèves se glorifieront à l'avenir, du titre de gradués de l'Université Laval, à l'exclusion de tout autre.

Discours de M. Eugène Lafontaine

Monseigneur, Mesdames et Messieurs,

L'indisposition dont souffre notre estimé doyen nous prive, comme vient de le dire Mgr le Recteur, de sa présence, ici, ce soir, et l'empêche de remplir la place qui avait été assignée, à la Faculté de droit, dans le programme de cette séance.

Pour une fois, nos doctes collègues de la Faculté de médecine, qui avaient promis sa guérison pour cette fête, sont en défaut, et l'infaillibilité que leur spirituel doyen, M. le Docteur Rottot revendique pour sa profession, reçoit un sérieux accroc. Mais, une fois, n'est pas coutume et nous leur pardonnerons volontiers, à condition cependant qu'ils n'y reviennent plus, et qu'ils nous ramènent sans retard et en pleine santé notre collègue et ami.

Pour paillier ce contre-temps, Mgr le Recteur, qui a été l'un des premiers élèves de la Faculté de droit, lors de son établissement, en 1878, — ce qui démontre que le droit mène à tout, même à l'épiscopat de Joliette — n'a pas voulu, que la Faculté qui a été l'objet de son premier choix, sinon de son premier amour, fut complètement silencieuse dans une séance aussi solennelle que celle-ci, qui rappelle le 25ème anniversaire de l'Université Laval à Montréal, et, pour me rendre à son désir, je dirai quelques mots au nom de la Faculté de droit.

Il y a donc 25 ans, à peu près à pareille époque, la faculté de droit terminait ses travaux de l'année, et un auditoire d'élite, comme celui qui est ici ce soir, assistait, au Cabinet de lecture paroissial, à cette chose nouvelle, à Montréal, quoique désirée depuis bien longtemps : une séance de clôture des travaux d'une université canadienne-française et catholique.

Les premiers professeurs et fondateurs de la faculté de droit, MM. C. S. Cherrier, qui en fut le premier doyen ; le juge Monk ; P. J. O. Chauveau ; Alphonse Ouimet, alors avocat et qui devint ensuite juge de la cour supérieure ; Sir Adolphe Chapleau et le gouverneur actuel de la province de Québec, alors M. le juge Jetté.

Depuis plusieurs années, déjà, ils ont tous quitté la faculté, cinq d'entre eux, hélas ! pour le grand voyage qui nous attend tous, et dont on ne revient pas ; et le seul survivant, M. le juge Jetté, pour occuper la haute position de chef de l'Etat, à laquelle le destinait sa grande science, sa vie probe et son esprit éclairé.

A tous, en mon nom personnel, comme leur ancien élève, et au nom de la faculté qu'ils ont illustrée, j'offre le témoignage ému de la gratitude la plus profonde.

Une chose, cependant, nous console de cette séparation, à savoir qu'ils ne sont pas complètement disparus et qu'ils ne nous ont pas entièrement quittés, puisque l'on ne peut dire d'eux, les paroles gravées sur un monument célèbre : *Defuncti*

adhunc loquuntur. Loin de nous, ils parlent encore, et ils continuent à enseigner les jeunes gens, non seulement de la faculté de droit, mais du pays tout entier, par leurs bons exemples en général et en particulier par leur amour du travail, leur dévouement, leurs vertus civiques et leur patriotisme. *Adhunc loquuntur*, ils parlent encore et ils parleront longtemps, car leur souvenir sera impérissable, dans le cœur de la faculté et de l'Université.

Fondée en 1878, la Faculté de droit a donc vécu 25 années comptées, de vie active. C'est une période assez considérable pour une institution comme pour un individu et à laquelle on pourrait, avec un peu de volonté, appliquer les mots du poète : *grande mortalis aevi spatium*.

Est-il besoin de vous dire que, comme tout être qui a une fois reçu la vie, surtout lorsqu'il est bien conformé à sa naissance, notre faculté veut vivre encore, et vivre même d'une vie plus étendue, et plus agissante, en se développant chaque jour davantage. Elle veut vivre aussi longtemps qu'il y aura du bien à faire, que le public lui continuera son estime et sa confiance, et que surtout elle saura la mériter.

Pour rendre son enseignement plus complet et plus approprié aux besoins du temps, la faculté de droit a, depuis sa fondation, ajouté plusieurs chaires nouvelles à son cours et entr'autres, une chaire de droit international public et privé, une chaire d'histoire du droit et une chaire de procédure notariale.

Dans ce travail de développement et de perfectionnement de son enseignement, notre faculté a été puissamment encouragée par les nombreux témoignages de sympathie, qu'elle a reçus, et par les donations importantes qui lui ont été faites, pour son ameublement, sa bibliothèque, qui laissent peu à désirer, et pour ses chaires qui commencent à être dotées.

Parmi une liste de bienfaiteurs que la faculté conserve précieusement, mais trop longue à donner complètement, je vois, entr'autres noms, ceux du Séminaire de St Sulpice, de M. le juge Papineau, du Rév. M. Collin, de Mgr l'archevêque et de

plusieurs autres, et surtout de feu Joël Leduc, qui a légué à la faculté la somme de \$5,000 ; et ceux de M. M. Lawrence Wilson, de Mortimer H. Davis et de M. J. B. L. Larue, exécuteur testamentaire de la succession P. Gravel qui ont donné des sommes importantes. A ces bienfaiteurs, la faculté offre encore une fois le tribut de sa perpétuelle reconnaissance.

L'enseignement de la faculté de droit, tout développé qu'il soit, est-il complet ? Non, pas absolument, et depuis longtemps notre faculté médite de la création de chaires nouvelles, dont le besoin se fait particulièrement sentir depuis longtemps, et entr'autres d'une chaire d'économie politique et de droit social.

Cette chaire appartient particulièrement à la faculté de droit, puisque dans un pays démocratique, comme le nôtre, c'est surtout à l'école du barreau que se forment les hommes appelés aux glorieuses destinées de la politique. Il en a été ainsi, dès avant le jour où Cicéron prononçait les paroles si souvent répétées depuis : " cedant arma togæ ", et notre barreau peut, avec fierté, s'approprier les paroles de Sir John Russell, au sujet du barreau anglais et de la part qu'il avait prise aux affaires du pays : " Dans le camp de la liberté, nous " pouvons enregistrer une série de noms brillants, qui com-
" mencent dès l'origine de la constitution du pays et qui, je
" l'espère, ne finiront qu'avec elle. "

Aussi, notre faculté ne se contente pas de faire des juriscultes savants qui deviendront de bons juges, de former des avocats habiles et des fonctionnaires compétents ; elle s'essaie à former des hommes à intelligence ouverte, à la volonté ferme et au cœur haut placé ; en un mot des citoyens auxquels s'applique les paroles de l'Écriture Sainte : " vir es tote. "

La devise de la faculté comprend en effet deux mots significatifs : " pro jure patrio ". Or, le droit de la patrie, ce n'est pas seulement le droit de la coutume de Paris, renouvelé par le souffle du droit romain et transformé en un code de lois auxquelles nous avons raison de nous attacher opiniâtement, parce qu'il l'emporte sur le droit des autres races de ce conti-

ment, c'est tout le droit privé et public du Canada, le droit fédéral aussi bien que le droit provincial.

La patrie, ce n'est pas seulement la partie du pays arrosée par notre beau fleuve et ses riches tributaires, c'est tout le territoire de la Nouvelle France, découvert et foulé par nos découvreurs et nos pionniers, ou du moins, — ce que les traités nous en ont laissé, — et qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Le droit de la patrie, c'est le droit de la nation que nous sommes appelés à créer, de concert avec les autres races que leur destinée providentielle, comme la nôtre, d'ailleurs, a dirigées sur ce pays, ou les y a fait naître, et qui s'appelle déjà la nation canadienne.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

LE conseil supérieur du Canada, dont le siège est à Québec, vient de publier un rapport contenant les opérations de la Société de Saint-Vincent-de-Paul durant l'année 1903.

Le nombre des membres actifs de la Société, au Canada, est de 5,147 ; celui des membres honoraires, 1,265 ; celui des bienfaiteurs, 1,300.

84 confrères sont décédés durant l'année dernière.

Les conférences canadiennes ont visité 2,666 familles, comprenant 11,011 personnes ; 799 enfants pauvres ont été patronnés par elles ; 441 malades visités ; 128 mourants assistés.

Les recettes ont atteint le montant total de \$106,353.43. Les dépenses se sont élevées à \$81,321.09. Le surplus de \$25,032.34 qui existait au premier janvier 1904, a été presque entièrement dépensé dans les familles pauvres visitées au cours de l'hiver dernier.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul a fondé un grand nombre d'œuvres au Canada et elle en soutient encore

plusieurs autres. Notons celle des sourds-muets, à Québec (1). Le Conseil particulier de la Société, dans cette dernière ville, a nommé, il y a déjà plusieurs années, un Comité qui pourvoit à l'éducation de plusieurs enfants sourds-muets. L'année dernière, 36 de ces enfants (garçons et filles) ont été placés, aux frais du Comité, les petits garçons, chez les Clercs de Saint-Viateur, à Montréal, et les petites filles, chez les Sœurs de la Providence, dans la même ville.

L'œuvre du Patronage de Québec poursuit toujours son œuvre admirable.

Les jeunes gens entrent de plus en plus dans les conférences de charité. La ville de Québec possède, à elle seule, six conférences composées exclusivement de jeunes gens. Il y a quelques mois, un certain nombre d'étudiants de l'Université Laval, de Montréal, suivant l'exemple de leurs confrères de l'Université Laval, de Québec, se sont formés en conférences, sous les auspices de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Nous souhaitons que l'esprit de la Société de Saint-Vincent-de-Paul se répande de plus en plus parmi notre jeunesse.

A Montréal, à Toronto, à Ottawa, aux Trois-Rivières, il y a un grand nombre de conférences sous la direction d'un Conseil particulier pour chaque ville.

A Québec et à Ottawa il y a deux Conseils particuliers, l'un pour les conférences de la langue française, l'autre pour les conférences de langue anglaise.

Voici les autres endroits où il y a un Conseil particulier : Lévis, London, Hamilton.

Des conférences isolées existent à Beauport, Q. ; Saint-Ambroise, Q. ; Rimouski, Q. ; Sherbrooke (2 C.), Q. ;

(1) Notons aussi, à Montréal, l'œuvre des jeunes apprentis du Patronage tenu par les Frères de Saint-Gabriel. *N. D. L. R.*

Saint-Hyacinthe, Q. ; Waterloo, Q. ; Nicolet, Q. ; Arthabaskaville, Q. ; Bécancour, Q. ; Drummondville, Q. ; Louiseville, Q. ; Valleyfield, Q. ; Chicoutimi (2 Conf.), Q. ; N.-D. de Hull, Q. ; Pembroke, Ont., Saint-Etienne de Chelsea, Ont. ; Sainte-Marie d'Almonte, Ont. ; Aylmer, Q. ; Embrun, Ont ; Rockland, Ont. ; N.-D. de Belleville, Ont. ; Summerside, (I. P. E.). ; Saint-Boniface (Man.) ; Winnipeg (Man.) ; Saint-Joseph de Chatham, Ont. ; Saint-Alphonse de Windsor, Ont. ; New Market, Ont. ; Guelph, Ont. ; Brantford, Ont. ; Stratford, Ont. ; Collingwood, Ont. ; Orillia, Ont. ; Peterborough, Ont. ; Kingston, Ont. ; Lindsay, Ont. ; Trenton, Ont. ; Saint-Thomas, Ont.

Les Conseils particuliers du Canada, moins celui de Halifax, jusqu'à nouvel ordre, sont sous la juridiction du Conseil supérieur du Canada, dont le siège est à Québec. Au-dessus de ce dernier Conseil se trouve le Conseil général de Paris.

La Vérité, de Québec.

EDITION ROMAINE DU CHANT GREGORIEN

MGR l'évêque de Nancy ayant eu l'honneur d'écrire à Sa Sainteté Pie X, au sujet de la nouvelle édition du chant grégorien qu'on prépare à Rome, a reçu de Mgr Bressan la lettre suivante, que nous croyons devoir publier et dont l'importance n'échappera à personne.

« Vatican, le 24 mai.

« Illustrissime et Révérendissime Monseigneur,

« Le Saint-Père m'ordonne de remercier immédiatement Votre Seigneurie révérendissime des communications qu'elle lui a faites par sa lettre du 17 du courant, communications dont Sa Sainteté se servira.

« Sa Sainteté me charge, en outre, de vous donner l'assurance :

« 1^o Que dans l'édition Vaticane on tiendra compte non des seules études de Dom Pothier et des Bénédictins de Solesmes, mais encore des études de tous les hommes qui font autorité en cette matière et de mille manuscrits ou codes, y compris ceux de Reims et de Cambrai ;

« 2^o Qu'on n'imposera pas absolument aux diocèses qui auraient par leur tradition un chant grégorien le chant de l'édition Vaticane.

« Sa Sainteté veut, en outre, que je vous annonce la bénédiction apostolique qu'Elle vous accorde de cœur à vous et à votre diocèse.

« Après vous avoir communiqué ainsi la pensée du Souverain Pontife, je vous prie d'agréer, etc.

« Jean BRESSAN, »

« Chapelain secret de Sa Sainteté. »

AUX PRIERES

Sœur Emma Gagnon, des Religieuses-Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Lucien, née Mary McKenna, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Louis, née Marie-Nathalie Lahaye, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Lucius, née Mary McKenna, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal décédée à Montréal.

Sœur Marie-Humbéline Legacé, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, décédée à Montréal.

M. Octave Baril, décédé à Saint-Cuthbert.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 17 juillet

Octave de la Dédicace des églises, *double* ; mém. du dim. et de S. Alexis ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — *Dans les églises consacrées*, 11^e vêpres, de l'octave ; mém. de S. Camille, du dim., de S. Alexis et de Ste Symphorose et ses fils Mm. ; *dans les églises non consacrées*, 1^{re} vêpres de S. Camille (du 18) ; mém. de l'octave, du dim. etc.